

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Etaients présents : M Bruno HAMEL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Cyril DEPERIERS, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Céline BRUNETEAU, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.

Etait absent excusé : M Michel HOUSSIN.

Del n°01 – 13/10/2020 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions 2020 de la façon suivante :

Aubigny Sporting Club	700 €
Comité des fêtes	400 € + 400 € supplémentaire à condition de l'organisation du repas des illuminations
Aubigny Gym	250 €
Club des aînés	200 €
Association Fraternelle des Anciens Combattants et des Soldats de France	160 €
Association de la Chasse	180 €
Association des donneurs de sang	70 €
Restos du cœur	50 €
APEI	50 €
TOTAL	2 060 € (2 460 € si subvention supplémentaire au Comité des Fêtes)

M Christian VILDEY et M Bertrand SAUVAGE n'ont pas participé au vote de la subvention de l'association Aubigny Sporting Club.

M Cyril DEPERIERS et M Bertrand SAUVAGE n'ont pas participé au vote de la subvention de l'association Fraternelle des Anciens Combattants et des Soldats de France.

M Francis LEVAVASSEUR n'a pas participé au vote de la subvention de l'association de la Chasse.

Del n°02 – 13/10/2020 – DROIT DE PREEMPTION – Immeubles AS 1, AS 93, AS 96, AS 99, AS 115, AS 126

Vu la demande d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme du 09 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NE FAIT PAS VALOIR son droit de préemption pour les immeubles AS 1 sis La Tannerie, AS 93 sis Grange du Midi, AS 96 sis Le Vieux Jardin, AS 99 sis Le Grand Pré, AS 115 sis Grange du Midi, AS 126 sis Grange du Midi.

Del n°03 – 13/10/2020 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les représentants comme suit :

1 titulaire

Bruno HAMEL

1 suppléant

Joël BEUVE

Del n°04 – 13/10/2020 – DESIGNATION D'UN CANDIDAT A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE le candidat comme suit :

1 candidat

Emilie LAURENT

**Del n°05 – 13/10/2020 – DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET UN MEMBRE SUPPLEANT
AU CONSEIL D'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est membre de droit du conseil d'école, ainsi qu'un conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les membres comme suit :

1 membre titulaire

Roselyne CHAMPVALONT

1 membre suppléant

Karine CHAUVIN

Del n°06 – 13/10/2020 – TARIFS MAISON DE LA BRIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable de fixer les tarifs de la Maison de la Brique qui seront applicables dès le 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants :

Les droits d'entrées :

Adultes (à partir de 13 ans) : 3 €

Groupe adultes (minimum 10 personnes) : 2,50 €

Enfants (8 à 12 ans) : 1 €

Groupe enfants : 1,60 €

Moins de 8 ans : gratuit

Tarif réduit : sur présentation de la carte Cezam ou de la carte Moisson : 2,50 €

Gratuité : sur présentation de la carte Muséopass (réseau des musées normands) ou Cart@too.

Les articles de la boutique :

Mini-brique : 1,60 € Guide des sites industrielles : 23,00 €

Affiche : 1,60 € Guide des moulins : 20,00 €

Carte postale : 0,40 € Viquet n°87 : 5,03 €

Lot de 5 cartes portales : 1,60 € Viquet n°93 : 5,33 €

Enveloppe : 0,15 € Viquet n°104 : 5,33 €

K7 vidéo : 16,00 € Viquet n°108 : 5,33 €

Dessous de plat : 8,00 € Viquet n°112 : 15,24 €

Bateaux et métier de pêche : 12,04 € Viquet n°115 : 5,79 €

L'huître en Basse-Normandie : 10,67 € Viquet n°120 : 5,79 €

Le Bessin oublié : 15,24 € Viquet n°173 : 6,50 €

Céramique architecturales en BN : 25,00 € Carte de randonnée : 3,81 €

**Del n°07 – 13/10/2020 – REHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION – EXTENSION D'UN
LOGEMENT LOCATIF – Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension du logement « maison du bourg » en utilisant partiellement la maison achetée à Mme LESAULNIER Lydia.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le principe de projet d'extension du logement « maison du bourg ».

SOLLICITE le Fonds d'Investissement Rural (FIR) auprès du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention.